SÉNAT

Le lundi 24 novembre 1952

La séance est ouverte à 8 heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Robertson: Honorables sénateurs, avant que nous passions à d'autres questions, il y aurait peut-être lieu d'exposer brièvement les travaux dont le Sénat sera saisi au cours de la présente séance.

A l'encontre de la coutume que nous suivons d'ordinaire et d'après laquelle dès le jour de la rentrée parlementaire le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi suivant, j'ai prié le sénateur de Kootenay-Est (l'honorable M. King), vu le grand nombre de mesures qui sont prêtes à nous être présentées, de proposer en mon nom, jeudi après-midi dernier, que le Sénat s'ajournât jusqu'à huit heures ce soir. En effet, j'estime que les quatorze projets de loi que je vais déposer sur le bureau du Sénat ce soir constituent un nombre record de lois présentées au début de la session. Certaines de ces mesures revêtent beaucoup d'importance et méritent tout le temps et l'étude que mes collègues pourront leur consacrer. Je saisis donc la première occasion de les présenter. Deux d'entre elles ont déjà fait l'objet de notre examen. Pendant la dernière session, les sénateurs s'en souviennent, on a consacré beaucoup de temps au projet de loi concernant le Code criminel, mais il fut décidé de ne pas l'adopter à ce moment-là. Un nouveau projet de loi doit nous être présenté ce soir. Mes collègues se souviennent également qu'un projet de loi portant refonte de la loi des aliments et drogues avait été présenté au cours de la dernière session, mais uniquement aux fins de distribution. Il nous sera présenté de nouveau, afin que nous l'étudiions au Sénat pendant la présente session et aussi, j'imagine, pour que nous tenions des audiences à ce sujet au comité. Comme je désire avancer les travaux relatifs à ces mesures aussi rapidement que le permet l'étude qu'elles méritent, je vais en proposer la deuxième lecture dès demain. Pour ce qui est des autres mesures, je m'en tiendrai au préavis ordinaire de quarante-huit heures, de sorte que nous n'aurons pas à les étudier avant mercredi.

En outre, afin de faciliter le renvoi de ces projets de loi au comité au plus tôt, dût-on leur faire franchir l'étape de la deuxième lecture, j'aimerais que certains comités permanents fussent constitués le plus tôt possible. A cette fin, j'ai prié aujourd'hui le comité de sélection de présenter, dès ce soir, un rapport provisoire concernant trois comités permanents, nommément: celui de la banque et du commerce, auquel serait normalement déféré le projet de loi concernant le Code criminel; le comité de la santé nationale et du bien-être social, auquel je propose que nous renvoyions, s'il franchit l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi concernant les aliments et drogues; et le comité des ordres permanents, qu'il faut constituer le plus tôt possible, car il nous faudra bientôt y étudier deux ou trois bills d'intérêt privé.

En temps et lieu, à l'appel de l'article pertinent de l'ordre du jour, le président du comité de sélection va proposer l'adoption du rapport provisoire concernant ces trois comités.

Il reste plusieurs places à remplir au sein de chacun de ces comités. Au comité de la banque et du commerce, par exemple, il nous faudra encore nommer dix personnes: il s'est produit deux vacances, tandis que huit sénateurs qui faisaient partie du comité pendant la dernière session, n'ont, au cours des vingt-trois dernières séances, assisté à aucune, ou à une seule tout au plus. Nous n'avons donc pas reporté leurs noms à la présente liste. Cependant, j'ai précisé que si certains de ces sénateurs désirent participer aux travaux du comité cette année et qu'ils sont en mesure d'y prendre part, ils auront droit les premiers aux places libres. Il reste aussi dix places à remplir au comité de la santé nationale et du bien-être social que pourront occuper tous sénateurs qui désirent y siéger.

Après cette explication, qu'il me soit permis de proposer que le Sénat étudie l'opportunité d'adopter le rapport provisoire dès ce soir, afin que, les trois comités étant constitués demain, ils puissent étudier les projets de loi mentionnés, advenant qu'ils subissent la deuxième lecture.

COMITÉS PERMANENTS

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable J. A. McDonald présente le rapport du comité de sélection.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité de sélection, chargé de constituer les divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour faire partie des comités permanents de la banque et du commerce, de la santé nationale et du bien-être social et des ordres permanents, savoir: